

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 17 Avril 2026 (*communication au Conseil du projet de budget, conformément à la circulaire préfectorale en date du 15 décembre 2025 rappelant que « pour l'ensemble des collectivités, conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, le chef de l'exécutif doit communiquer le projet de budget avec les rapports correspondants aux membres de l'assemblée délibérante douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget. »*)

Date de Convocation : 24 Avril 2026 (*convocation au Conseil, selon les délais fixés par les articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT*).

Nombre de Conseillers en exercice : 35 **Présents** : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, ZAOUI, THOMAS, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, SANCHEZ, SCHUTZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DUPONT (*pouvoir à Madame BIREMBAUT*), Madame CARTA (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame METRAU (*pouvoir à Monsieur COTTON*), Madame DUFOUR-MALLE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame RYSPERT*), Monsieur AÂRABAT AMALOU (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame BOUILLEZ (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

Absents excusés : Madame WATTEAU, Monsieur HOCHART.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 2 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville de Denain adopté par délibération n° 7 du 2 Avril 2026, notamment son alinéa « 1-1-3-Vote du budget », qui stipule que l'option de vote est le vote par nature,

VU le rapport d'orientations budgétaires en date du 02 Avril 2026 organisé en application de la loi du 7 Août 2015,

VU la circulaire préfectorale en date du 15 Décembre 2025 rappelant que la mise en œuvre de la nomenclature M57 porte, pour les entités du bloc communal, le délai de communication du projet de budget de 5 à 12 jours calendaires,

VU la transmission de ce projet à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, le 17 Avril 2026,

VU la balance certifiée par Madame la Trésorière Municipale permettant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,

.../...



Madame le Maire propose à l'Assemblée :

● **D'ARRÊTER** le Budget Primitif 2026 à la somme de **67.922.054,76 €** :

- Section d'investissement **31.228.387,62 €**
- Section de fonctionnement **36.693.667,14 €**

Conforme au tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	7.331.371,95			5.529.122,64
Excédents de fonctionnement capitalisés		10.497.724,28		
Restes à réaliser 2025	6.291.052,94	4.424.700,61		
Opérations nouvelles inscrites au B.P. 2026	17.605.962,73	5.556.292,59	25.943.997,00	31.164.544,50
Autofinancement prévisionnel 2026		10.749.670,14	10.749.670,14	
TOTAL	31.228.387,62	31.228.387,62	36.693.667,14	36.693.667,14

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **10.749.670,14 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE.

Ont voté contre : MM. BRAILLY, BOUILLEZ, FEDDAL, MESSAOU.

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

 A.L. GERONZI
 (Maire)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....